



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30 📠 03 22 31 19 33

contact@baiedesomme.org

PLAN VÉLO BAIE DE SOMME

BILAN DE LA PROCÉDURE DE CONCERTATION

Présentation du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS GLP)

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard est un établissement public créé en 1974, regroupant 18 communes et le Département de la Somme.

Les dix-huit communes membres du SMBS GLP sont : Fort-Mahon-Plage, Quend, Saint-Quentin-en-Tourmont, Favières, Ponthoile, Le Crotoy, Noyelles-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Estreboeuf, Boismont, Saigneville, Woignarue, Ault, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly et Mers-les-Bains. Ces communes sont situées dans le département de la Somme.

Son objet est de développer la Baie de Somme, le littoral picard et son avant-pays, par l'aménagement des espaces et la valorisation de toutes leurs potentialités. Son action s'inscrit dans les principes du développement durable et de la bonne gouvernance.

Pour atteindre cet objectif, le SMBS GLP intervient dans les domaines environnementaux, économiques à dominante touristique, culturelle et dans la structuration et l'animation du territoire.

Son intervention est justifiée lorsque les critères suivants sont réunis :

- La sensibilité des sites et paysages : sites classés, sites inscrits, périmètres d'interventions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, périmètre de l'Opération Grand Site, sites Natura 2000, site RAMSAR, Domaine Public Maritime, etc. ;
- La dimension du projet ou d'un ensemble cohérent de projets devra dépasser le simple intérêt communal ou communautaire et avoir un impact ou un rayonnement sur l'ensemble de la zone « Baie de Somme Grand Littoral Picard » ;
- La carence totale ou partielle de l'initiative privée lorsque l'opération concerne le domaine concurrentiel.

1. Compétences du SMBS GLP en lien avec le présent projet

Conformément à ses statuts, dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques de déplacements alternatifs à l'automobile, le SMBS GLP réalise et gère des voies vertes et des pistes cyclables en sites propres. En outre, le SMBS GLP assure la gestion, l'entretien et le suivi des itinéraires de randonnées.

2. Maîtrise d'ouvrage

Au vu de ce qui précède, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard est maître d'ouvrage du projet de prolongement du réseau cyclable de la Baie de Somme, de Mers-les-Bains au lieu-dit du « Pont à Cailloux » à Quend, initié par le Conseil Départemental de la Somme dans les années 80.

3. Concertation sur le projet

4.1. Comités de suivi

Dans le cadre de la définition du projet, ainsi qu'en phase de conception, un comité de suivi a été constitué en vue d'une bonne gouvernance.

Ce comité est composé comme suit :

- La Région Hauts-de-France
- Le Département de la Somme
- Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Le comité de suivi s'est réuni au minimum une fois par an depuis 2013 :

- 27/06/2013
- 09/12/2014
- 17/11/2015
- 01/03/2016

Les comptes-rendus des réunions du comité de suivi sont joints au présent dossier dans l'annexe intitulée « comptes-rendus ».

4.2. Consultation préalable de personnes publiques

Préalablement aux dépôts des dossiers de demande de déclaration d'utilité publique, de cessibilité et de demande d'autorisation unique, le SMBS GLP a rencontré :

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France le 09 septembre 2015 ;
 - La Chambre de l'Agriculture de la Somme le 20 octobre 2015
- afin de leur présenter le tracé du Plan Vélo Baie de Somme.

Lors de ces deux réunions, les choix du SMBS GLP d'emprunter des chemins existants mais surtout de limiter la consommation des espaces agricoles ont été reçus favorablement.

Ces comptes-rendus sont également disponibles dans l'annexe « comptes-rendus ».

4.3. Les réunions de travail

Le tracé tel que présenté dans le présent dossier est issu de réflexions menées dans le cadre de réunions de travail :

- 07 mai 2014 : réunion technique sur la liaison Le Crotoy/Saint-Quentin-en-Tourmont en présence des élus et techniciens de la commune, du bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre et des techniciens du SMBS GLP ;
- Février 2007 : présentation du tracé Mers-les-Bains/Maison de la Baie (Lanchères) devant les élus et l'office de tourisme de Mers-les-Bains ;
- 05 octobre 2007 : en mairie de Le Crotoy, présentation du Plan Vélo Baie de Somme ;
- 04 mars 2010 : en mairie de Cayeux-sur-Mer, devant les élus de la commune, a été présenté l'aménagement de la RD 102 – rue du Général Leclerc/Route Blanche ;
- 21 octobre 2010 : en mairie de Cayeux-sur-Mer, présentation du projet devant les riverains.

4.4. Suivi du projet en Pôle Littoral

Le projet Plan Vélo Baie de Somme a également fait l'objet d'un suivi en Pôle de Gestion du Littoral, réunissant les services de l'État, au fur et à mesure de son évolution :

- 11 octobre 2016 : cadre réglementaire et présentation du tracé
- 17 janvier 2017 : point d'avancement sur les procédures réglementaires

4.5. Le réseau « Côte Picarde à Vélo »

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, en partenariat avec Somme Tourisme, anime le réseau d'accueil des cyclotouristes en Baie de Somme. Ce réseau, créé en 2001 par le SMBS GLP, a pour objectif d'offrir un service parfaitement adapté aux besoins des touristes voyageant à vélo.

En 2015, le SMBS GLP et Somme Tourisme ont souhaité rejoindre la démarche nationale de labellisation des acteurs du vélo : Accueil Vélo. Cette labellisation a permis une meilleure visibilité des partenaires, une reconnaissance nationale, des référentiels ouverts aux loueurs, etc.

Le réseau vélo est réuni au minimum une fois par an. Ces réunions permettent de présenter aux membres du réseau l'état d'avancement du travail réalisé par le SMBS GLP sur le Plan Vélo mais aussi d'échanger sur leurs attentes.

Une partie de ces comptes-rendus de ces réunions est présente dans l'annexe « comptes-rendus ».

5. Information du public

5.1. Enquête publique

Le Plan Vélo a fait l'objet d'une enquête publique du 23 mai 2001 au 27 juin 2001, sur demande du Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (aujourd'hui SMBS GLP).

Des permanences avaient été tenues dans les communes de Mers-les-Bains, Cayeux-sur-Mer, Fort-Mahon-Plage, Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme. 30 observations avaient été alors consignées sur les registres d'enquête et 2 lettres avaient été adressées au commissaire enquêteur.

En date du 26 juillet 2001, le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à la réalisation du « Plan Vélo sur la Côte Picarde »

5.2. Principales délibérations du Comité Syndical

Un grand nombre de délibérations ont été prises par le Comité syndical du SMBS GLP sur le Plan Vélo Baie de Somme. Il est important de souligner qu'à ces occasions, le tracé des pistes cyclables du Plan Vélo était systématiquement consultable en séance.

Parmi ces délibérations, on peut notamment citer :

- Délibération du 13 février 2004 : autorisation de recourir à la procédure d'expropriation en vue d'obtenir une demande de déclaration d'utilité publique (DUP) et de cessibilité.
- Délibération du 22 mai 2008 : le Comité Syndical du SMBS GLP a autorisé son Président à déposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire à la Préfecture de la Somme.
- Délibération du 1^{er} juillet 2008 : Construction de pistes cyclables bi-directionnelles sur la commune de Saint-Quentin-en Tourmont.
- Délibération du 16 septembre 2010 : Présentation d'un rapport d'information sur l'état d'avancement du Plan Vélo. Le dossier présenté dresse notamment le bilan des tronçons restant à réaliser dans les prochaines années pour atteindre une continuité de la piste cyclable.
- Délibération du 25 janvier 2011 : Approbation de plans de financement du Plan Vélo.
- Délibération du 12 mars 2015 : Attribution d'un marché de prestations intellectuelles pour la constitution d'un dossier d'autorisation unique (dossier « loi sur l'eau », dossier d'autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés), d'une étude d'impact, d'un dossier d'incidence Natura 2000, d'un dossier de demande de Déclaration d'utilité publique et d'un dossier d'enquête parcellaire.
- Délibération du 07 juillet 2016 : Evolution du prélèvement sur la Taxe de Séjour afin de relancer les aménagements cyclables et création d'un budget annexe « Financement des aménagements cyclables ».
- Délibération du 10 novembre 2016 : Présentation du Plan Vélo Baie de Somme - Autorisation de déposer les dossiers constitués en vue de l'enquête publique unique (le dossier d'autorisation unique, le dossier de demande de Déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire).

En outre, plusieurs délibérations ont été prises en vue de la signature d'actes de vente pour l'acquisition de terrains dans le cadre de négociations à l'amiable.

Les délibérations mentionnées ci-dessus se trouvent dans l'annexe « délibérations ».

5.3. Publications dans la presse

Le projet a fait l'objet de plusieurs publications dans la presse, notamment :

- La revue « Baie de Somme », précédemment nommée « La Lettre d'Information du SMACOPI » : il s'agit de la revue du SMBS GLP. Celle-ci est diffusée trimestriellement à hauteur de 10 500 exemplaires auprès :

- ✓ des 18 communes membres du SMBS GLP,
- ✓ dans les offices du tourisme dudit territoire,
- ✓ des sites touristiques gérés par le Régie Destination « Baie de Somme » : les Jardins de Valloires (Argoules) – le golf de Belle Dune (Fort-Mahon Plage) – l’Aquaclub (Fort-Mahon Plage) – Le parc ornithologique du Marquenterre (Saint-Quentin-en-Tourmont) – l’hôtel restaurant du Cap Hornu (Saint-Valery-sur-Somme) – La maison de la Baie de Somme (Lanchères),
- ✓ des commerces de proximité ayant souhaité être destinataires,
- ✓ d’autres collectivités du Département de la Somme et de la Région Hauts-de-France,
- ✓ de la Maison de la Somme (Amiens),
- ✓ des personnes ayant fait la demande sur nos sites internet, soit à l’heure d’aujourd’hui 29 650 abonnés.

Les publications relatives au Plan Vélo Baie de Somme dans la revue « Baie de Somme » sont les suivantes :

- Avril 1999 – numéro 15 : « Côte Picarde : le Plan Vélo »
 - Mai 2000 – numéro 19 : « Plan Vélo Côte Picarde »
 - Août 2004 – numéro 33 : « L’Europe, partenaire du développement de la Côte Picarde »
 - 4^{ème} trimestre 2005 : « Plan Vélo Franco-Britannique » (numéro spécial)
 - Août 2007 – numéro 43 : « En Baie de Somme, la petite reine a la Côte »
 - Janvier 2009 – numéro 49 : « La Baie de Somme à bicyclette »
 - 2011 – Hors-série numéro 1 – page 14-15 : « La petite reine de la Baie »
 - Été 2012 – numéro 61 – page 7 : « La petite reine de la Baie »
 - Automne 2013 – numéro 65 – page 5, 6, 9 : « Le Plan Vélo Baie de Somme »
 - 2014 – Hors-série numéro 2 – page 13 : « Maitriser les flux des visiteurs »
 - Automne 2015 – numéro 70 – page 13 : « Ecomobilité, le vélo sur une bonne dynamique »
 - Hiver 2015 – numéro 68 – page 12, 13 : « Atout Vélo ! »
 - Hiver 2016 – numéro 71 – page 9 à 13 : « La petite reine des escapades »
 - Printemps 2017 – numéro 75 – page 19 : « Plan Vélo Baie de Somme, pour le développement de l’écomobilité »
- Les journaux locaux :
- Courrier Picard, édition du 11 juillet 2016 : « Le réseau cyclable s’étend »
 - Courrier Picard, édition du 18 juillet 2016 : « Pour pédaler toujours plus loin »
 - La gazette – n°3631/80 – 22 juillet 2016 : « Le Vélo, roi en Picardie-Maritime »

- Courrier Picard, édition du 22 novembre 2016 : « Plan Vélo, 7000 passagers en plus cette année »
 - Courrier Picard, édition du 12 janvier 2017 : « Plan Vélo, ceci n'est pas un sprint »
 - Courrier Picard, édition du 22 février 2017 : « Littoral, les 5 priorités du Syndicat Mixte Baie de Somme pour les mois à venir »
 - Courrier Picard, édition du 10 octobre 2017 : « Un Plan Vélo Escargot »
- Les revues spécialisées :
- Vélo et territoires – n°28 – printemps 2012 : « EuroVelo 4, la côte et ses à-côtés »
 - Espaces naturels-n°39-juillet 2012 : « Maitriser les flux sans interdire »

Les articles cités ci-dessus sont consultables en annexe intitulée « presse ».

5.4. Le site internet *Baiecyclette.com*

Créé en 2003 et refait entièrement en 2009 par le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, ce site internet est dédié à la bicyclette en Baie de Somme : circuits, réseau vélo, séjours, actu et bons plans, tout y est pour valoriser et développer la pratique du vélo.

La fréquentation du site augmente chaque année. Ainsi, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, 110 000 visites ont été recensées et 430 000 pages vues. L'internaute consulte en moyenne 4 pages par visite sur une durée de 3 min 30.

5.5. Relai Informations Services (RIS)

L'objectif de ce type de panneau est d'apporter de l'information aux usagers du réseau cyclable de la Baie de Somme et de véhiculer le concept du Plan Vélo. Le SMBS GLP a choisi de marquer son réseau au moyen de ces RIS afin de présenter les projets à venir. Le tracé futur du réseau peut ainsi être consulté par les touristes mais aussi par les usagers locaux.

Les visuels de ces RIS sont disponibles en annexe intitulée « RIS ».